

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 3 AVRIL 2025 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Jean-François CROSET
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateur : M. Bruno BERSIER
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, M. le Président Jean-François CROSET ouvre la 29ème séance de la législature 2021-2026, 2ème de l'année 2025. Il salue l'Assemblée, M. le Syndic Grégory DEVAUD, la Municipalité qui se présente au complet, la presse et le public.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **50 Conseillers** (16 excusés - 3 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président n'a rien à ajouter. Il ouvre la discussion et la parole n'est pas demandée. L'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

1.6 Assermentation d'un nouveau Conseiller

1.7 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales

2.1 Préavis municipal N° 2025-03 du lundi 27 janvier 2025, relatif à la réponse au postulat de M. Bernard BOREL (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé "Pour le bien vivre à Aigle", ainsi qu'au postulat de Mme Denise LATTION, M. Marco ALLENBACH & Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé "Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir" et à l'élaboration de la stratégie cohésion sociale.

3. Réponses aux interpellations, postulats et motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6. Interpellations déposées

7. Propositions individuelles

À l'unanimité des membres présents, cet ordre du jour **est accepté**.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2025

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) souhaite apporter les corrections suivantes :

Modification de son intervention en page 9 : « M. Marco **ALLENBACH** souligne que si le projet est bon marché, c'est en particulier parce qu'un certain nombre de mesures n'ont pas été prises pour freiner le trafic à l'entrée et à la sortie du quartier. C'est pour cela qu'il proposait des comptages, afin de mettre en place ces mesures si nécessaire ».

Modification de son intervention en page 17, il faut lire : « M. Marco **ALLENBACH** (PSA) se sent très partagé entre l'attente de la population depuis très longtemps, et les problèmes soulevés concernant ce projet. D'un côté, il y a un enjeu de santé public, non seulement pour l'apprentissage de la natation, mais aussi pour permettre une activité physique à tout âge ».

En page 18, il faut lire « (...) dorénavant ; si c'est une évidence... »

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre intervention, **M. le Président** le soumet à l'approbation du Législatif qui **l'accepte à la majorité des membres présents** (2 abstentions).

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir :

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Mme Nathalie SEYDOUX-GRAF, maman et belle-maman de Mme Françoise GOY et Louis GOY. Le Conseil et la Municipalité leur adressent leurs sincères condoléances.

Séance du Conseil

Plusieurs Conseillers ont interpellé le Président concernant la pertinence de maintenir la séance de ce soir, au vu du nombre de sujets à traiter. Suite à son entretien avec M. le Syndic lors de la préparation de cette séance,

il a été décidé de la maintenir, car les deux prochains Conseils de mai et juin seront très chargés.

Règlement du Conseil

Concernant les travaux en cours sur le règlement du Conseil, il a été décidé de les suspendre pour l'instant. En effet, la nouvelle Loi sur les Communes devrait bientôt sortir et entraînera pas mal de changements. Il vaut donc mieux attendre la sortie de cette prochaine loi avant de reprendre l'adaptation du règlement du Conseil.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Marchés aiglons : avec l'arrivée du printemps, voici quelques nouvelles concernant les marchés aiglons, qui s'inscrivent dans la logique de redynamisation du centre-ville :

- | L'ouverture officielle de la saison a eu lieu le 22 mars, ils ont désormais lieu les mardis et les samedis matin sur la place du Marché. Chaque saison sera rythmée par un marché qui se veut un peu plus conséquent.
- | Un placeur gère l'accueil et le placement des stands, de 7h00 à 10h00.
- | La rue Farel reste également une priorité dans le développement du marché, avec des étales adaptées, de même que d'autres quartiers du centre-ville (adaptions nécessaires selon évolutions des travaux).
- | Les marchés du samedi sont à chaque fois accompagnés d'une animation, notamment pour les enfants.
- | Les 1ers samedis du mois, le marché est dédié aux saveurs locales, en collaboration avec QAP (voir affiche ci-jointe)
- | Mme Mc Intosh sera de retour ce samedi 5 avril et occupera en principe sa place habituelle rue Farel.
- | Entre 5 et 10 sont généralement présents et des contacts positifs avec d'autres marchands sont en cours.
- | Marchands et visiteurs doivent trouver leurs marques, mais les remarques générales sont positives concernant le développement du marché sur la place.
- | L'enlèvement de l'installation de chantier au sud de la place et le placement de stand(s) à cet endroit permettra une liaison plus facile entre la place et la rue Farel.
- | L'achat de matériel pour certaines animations est en cours. Une solution de stockage à proximité de la place est encore à trouver, de même que pour les tableaux électriques à disposition des commerçants.
- | La place devrait prochainement bénéficier d'aménagements provisoires afin d'en améliorer la convivialité. Il est déjà constaté une bonne utilisation quotidienne des tables « Ville du Goût » par divers visiteurs ou employés du centre-ville.

A la fin de l'année, la Municipalité fera le point et adaptera le projet en fonction des retours sur l'année écoulée. Le but restant de renforcer l'attractivité et la collaboration avec les commerçants de la ville.

Nouvelle déléguée à la culture : la Municipalité a le plaisir d'annoncer qu'elle a décidé d'engager Mme Malena Sardi comme future déléguée à la culture. Mme Sardi, citoyenne boyarde, est médiatrice culturelle, gestionnaire de projets culturels et directrice de compagnie artistique, en plus d'être elle-même artiste. Mme Sardi débutera pour un tuilage à la mi-juin à 30%, avant de travailler dès le 1er juillet à 60 % comme prévu.

Balade à vélo : les Conseillers ont reçu récemment une invitation de l'association PRO VELO Chablais qui les invite, en compagnie de la Municipalité, à une balade à vélo sur les routes d'Aigle, le samedi 10 mai 2025, de 14h à 15h45. Cette balade sera guidée par les membres du comité, ce sera l'occasion de partir à la découverte des aménagements cyclables mis en place par la commune, ainsi que des projets de mobilité

douce prévus dans le projet d'agglomération (PA5). Plusieurs arrêts sont prévus tout au long du parcours pour échanger. La balade est ouverte à toutes et tous et le rythme adapté à l'ensemble des participant.e.s. Et bien sûr, au terme de cette balade, les participants rejoindront les festivités prévues pour l'inauguration de l'hôtel de Ville (début à 16h). La Municipalité, qui est partie prenante de cette démarche, encourage vivement à cette balade redécouverte de la ville à vélo le 10 mai prochain.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

Projet pilote – encouragement pré-scolaire : un groupe de travail issu de la commission jeunesse, a mis sur pied un projet pilote, en collaboration avec l'EVAM, le CSIR et l'école, pour des enfants allophones et leurs parents, afin de les préparer à l'entrée dans le cursus scolaire. Concrètement, une quinzaine de parents avec leurs enfants, futurs 1P, seront accueillis au sein de l'école 3 mercredis après-midi, de mai à juin 2025, pour des activités d'éveil qu'ils pourront reproduire chez eux et des explications sur les attentes de l'école. Cette démarche va dans le sens du postulat déposé par Mme LATTION et M. ALLENBACH, intitulé "Prévenir vaut mieux que guérir". Ce projet-pilote est une première étape et la Commune espère pouvoir étoffer l'offre pour la rentrée 2026-2027.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal :

Travaux en cours

Chantier Pont du Chatelard – Ch. de l'Hôpital – Ch. du Grand-Chêne - Préavis No 2023-02 : les travaux se poursuivent selon le programme établi. Les travaux se déroulent actuellement sur le chemin du Grand-Chêne jusqu'au 15.04.2025. La deuxième étape de déroulera sur le chemin de l'Hôpital du 15.04. au 30.11.2025.

Déploiement du CAD : le déploiement du CAD se poursuit selon les étapes suivantes.

- | Les travaux de la réalisation de la chambre de raccordement (CRR) à la rue Margencel se poursuivent jusqu'au 15.04.2025.
- | Les travaux de la réalisation de la chambre de raccordement (CRR) à la route d'Evian vont se dérouler jusqu'au 30.05.2025. Durant la période du 12.04. au 27.04.2025, le chemin de la Rapille sera fermé à la circulation.
- | Le chemin du Lieugex et le bas de la rue du Molage seront impactés par les travaux jusqu'au 30.05.2025.
- | Les informations sur l'avancement des travaux et le déploiement du réseau vous seront communiqués régulièrement.

Toutes ces informations figurent sur le site internet de la commune, rubrique « Info chantiers ».

La Municipalité est consciente que ces importants travaux d'infrastructures et d'entretien engendrent temporairement des perturbations et des nuisances. Afin de renforcer la sécurité de tous les usagers aux alentours des chantiers, il a été rappelé aux entreprises mandatées qu'elles respectent les mesures sécuritaires en les adaptant à l'évolution du chantier. Elle remercie d'avance la population aiglonnaise pour sa compréhension et prie celle-ci de respecter de la signalisation mise en place.

Résultats 2024 de la collecte séparée des déchets alimentaires – Gastrovert : la Municipalité a reçu récemment les résultats 2024 de la collecte des déchets alimentaires effectuées en collaboration avec Gastrovert. Durant l'année 2024, c'est un total de 337 tonnes de déchets alimentaires qui a été collecté sur le territoire de notre commune, soit le 17% du tonnage annuel des ordures ménagères (1997,6 tonnes). Ce volume important représente 29Kg de déchets alimentaires par habitant pour l'année 2024, ce qui place notre commune parmi les bons élèves du tri des déchets alimentaires. Selon la convention passée entre Gastrovert et la Commune, ce bon résultat a permis de diminuer de Frs 40.-/tonne le coût d'incinération des ordures ménagères, ce qui représente une économie de Frs 79'904.- sur les charges annuelles de traitement et d'élimination des déchets. La Municipalité remercie tous les habitants pour leur contribution au tri des déchets alimentaires afin de valoriser ceux-ci en une énergie renouvelable (biogaz) et de réduire ainsi le volume des

ordures ménagères incinérées.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Signature d'acte : la Municipalité a procédé à la signature d'un acte portant sur un droit de superficie concernant la parcelle 4016, anciennement ZM. C'est une parcelle d'une superficie de **4'000 m²** que le Conseil avait octroyé à la Municipalité l'autorisation de vendre. Elle a donc été vendue à NCM Immobilier, société immobilière de la famille Cédric Frossard, ainsi qu'à la société MF Swisssolution. À noter que ces deux sociétés auront leur siège à Aigle.

Projet Centre-ville : à l'issue de la mise à l'enquête concernant la rue Plantour, l'avenue Chevron et la place du Marché, la Municipalité a enregistré 21 oppositions. Une première séance d'audition dite de "conciliation" garantissant le respect du droit d'être entendu a été effectuée récemment, regroupant près de 18 oppositions du même type. Il y aura encore trois rencontres la semaine prochaine, à l'issue desquels la Municipalité finalisera le préavis actuellement en cours. Préavis légèrement inférieur à CHF 6 millions à charge de la Commune, dont à déduire encore la part identifiée et calculée pour le périmètre concerné, de CHF 1,8 million espéré en termes de subventions de l'agglomération pour ce secteur. Vu le timing, la Municipalité a décidé de finaliser ce préavis au plus tard dans sa séance du 28 avril et pourra le transmettre immédiatement au Conseil communal dans l'espoir d'un traitement à la séance du Conseil du 26 juin prochain.

1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. le Président Jean-François **CROSET**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de M. Charles-André BOLOMEY qui prête serment selon l'art. 5 du même règlement. L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, 51 Conseillers présents.

1.7 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, indique que la Cour des comptes a émis certaines recommandations, voire des directives, à l'intention des Conseils communaux, afin que ceux-ci puissent obtenir des informations de la part de leurs délégués siégeant dans les associations intercommunales. Jusqu'à présent, cela s'est fait de manière ponctuelle. Certes, les rapports de gestion des différentes associations sont publics, mais il ne peut qu'encourager les Conseillers à solliciter le secrétariat des associations dans lesquelles ils sont délégués, afin d'obtenir une brève information à transmettre, soit par écrit, soit par oral, au Conseil communal. Il s'agit là d'une obligation légale. En fin de compte, c'est au Syndic et non au Président du Conseil que le Préfet demandera des comptes quant à ces opérations. Il en va donc de sa responsabilité de rappeler la nécessité d'informer régulièrement le Conseil communal sur les activités de ces associations.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-03 - DU LUNDI 27 JANVIER 2025, RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. BERNARD BOREL (LES VERTS), DÉPOSÉ LE 7 MARS 2024, INTITULÉ "POUR LE BIEN VIVRE À AIGLE", AINSI QU'AU POSTULAT DE MME DENISE LATTION, M. MARCO ALLENBACH ET CONSORTS, DÉPOSÉ LE 12 MAI 2024, INTITULÉ "DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS EN ÂGE PRÉSCOLAIRE : PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE

GUÉRIR" ET À L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE COHÉSION SOCIALE

M. Bernard **BOREL** (les Verts) donne un résumé du rapport de la commission.

M. le Président donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part de la Commission sociale et intégration de la Commune d'Aigle, dont la teneur est la suivante :

« La commission a pris connaissance du rapport préavis 2025-03 au sujet de l'élaboration d'une stratégie « cohésion sociale », lors de la séance du 25 février 2025.

Nous, tous et toutes représentant-e-s des associations et organisations qui composent actuellement la commission social et intégration, remercions la municipalité pour cette proposition. Ce projet répond aux besoins actuels du terrain et cette perspective est à encourager et à soutenir.

Nous reconnaissons un réel besoin du terrain, au vu de l'évolution démographique de la Ville d'Aigle ces dernières années à avoir une coordination de l'action sociale, une direction commune et un soutien fort des autorités communales. Ce projet clair offre une perspective solide et crédible à l'action sociale pour toutes les tranches d'âge et revenus de la population.

Favoriser et solidifier la cohésion sociale c'est prévenir et anticiper les difficultés à venir, c'est un investissement important pour l'avenir de notre ville. Au même titre que des travaux routiers multimodaux, des aménagements urbains, ou encore le Chauffage A Distance (CAD); une analyse en profondeur des besoins et des ressources de la Ville en terme de cohésion sociale, ainsi qu'une réflexion sur les objectifs et directions à prendre pour l'avenir et sa coordination est un investissement pour la qualité de vie et la robustesse de la cohésion sociale.

Nous, acteurs de l'action sociale et de la cohésion, chacun avec le projet qu'il porte et l'angle d'action qu'il mène, trouvons soutenant et important ces efforts de coordination et de partage qui nous renforcent et nous rendent plus cohérents ensemble, plus informés, plus pertinents sur nos terrains d'action respectifs.

Nous encourageons donc vivement le Conseil Communal d'accepter ce préavis.

Pour la commission sociale et intégration de la Commune d'Aigle :

Ameli Pistorius, EVAM

Jean-Jacques Homberger, TSHM Aigle, Bex, Ollon

Bernard Borel, AVIVO

Sybille Cortat, Armée du Salut

Sophie FOSSATI, CSIR

Marie-Dominique Genoud-Champeaux

Danielle Gostelli

Habib Neiji

M. Bernard **BOREL** tient à préciser que, bien que son nom ait été cité, il n'est pas à l'origine de cette lettre.

M. Sylvain **ORIOLE** (les verts) remercie la Municipalité pour ce préavis et invite l'ensemble du Conseil communal à le valider. Il s'agit d'un réel investissement pour la Commune, qui sera d'une grande aide pour les acteurs sociaux œuvrant et donnant de leur temps toute l'année pour la population d'Aigle. Cependant, un point dans ce préavis l'interpelle. S'il a bien compris, la Municipalité prévoit de prendre une personne en possession

d'un master d'une haute école se trouvant sur le marché du travail et de lui proposer un poste de stagiaire à 70% pour un salaire d'environ CHF 1'600.- par mois. Cette indemnité ne lui permettra pas de vivre et elle sera dépendante soit de ses proches, de ses parents ou éventuellement du social. Il s'interroge sur le choix de la Municipalité de ne pas avoir envisagé un CDD pour ce projet-là. Il comprend bien qu'un CDD nécessiterait des coûts supplémentaires pour garantir un salaire adéquat, mais il estime qu'un service public doit montrer l'exemple. Sur un projet de cette importance, embaucher quelqu'un permettra d'être plus crédible par rapport à la valeur du document. En fonction de la réponse, il déposera un amendement visant à allouer un montant supplémentaire, afin d'avoir un poste en CDD pour ce projet.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, précise que c'est quelque chose qui a été discuté avec le prestataire RADIX, qui a expliqué qu'il s'agissait d'une opportunité pour une personne en fin d'études d'avoir une première expérience professionnelle. C'était dans cet esprit qu'était partie cette proposition de stagiaire. Elle ajoute que la Municipalité ne s'opposera pas à l'amendement de la commission.

Mme Anne **CROSET** (EA) pense qu'il est en effet préférable d'attendre le bilan du résultat du travail de cette stagiaire avant de se lancer dans un projet plus large. Elle soulève deux questions :

Premièrement, elle souhaite savoir quel est le cahier des charges de la Commission sociale, parce qu'elle a été étonnée qu'elle ne soit pas chargée de ce travail de recensement des ressources et des besoins. Deuxièmement, il est indiqué en page 7 du préavis, que dès l'acceptation du préavis par le Conseil et les délais de référendum échus, une convention de collaboration pourra être établie entre RADIX et la Commune d'Aigle. Elle souhaite savoir ce que l'on entend par « pourra » : est-ce que cette convention « sera » établie ou est-ce qu'elle pourrait éventuellement l'être. Ce n'est pas absolument certain.

Enfin, concernant le point 2 de la page 7, qui mentionne le « module état des lieux et mise en place d'un réseau d'acteurs : il s'agit d'identifier les acteurs et les mesures existantes. Sur cette base, inviter les acteurs-clés en fonction des groupes-cibles... », elle se demande si cela sera suffisant. Peut-on être certain qu'il y aura des réponses et un maximum de réponses ?

Mme Maude **ALLORA** répond, en ce qui concerne le cahier des charges de la Commission sociale, que celle-ci est une commission consultative de la Municipalité. Elle n'est donc pas chargée du projet ou de faire un état des lieux. Elle explique qu'il s'agit d'un gros travail à faire et la majorité des gens présents dans cette Commission sociale seront des acteurs invités à participer à des workshops pour faire un état des lieux, connaître les besoins du terrain et de la population, selon les expériences. D'autres groupes cibles seront aussi intégrés, comme les jeunes, les seniors, etc... Il s'agit d'un état des lieux couvrant la population de 0 à 99 ans. Ce travail n'est pas dans les prérogatives de la commission sociale.

Pour la convention RADIX, effectivement, elle sera ciblée si ce préavis est accepté.

En réponse à la troisième question, Mme ALLORA pense que, entre la Commission sociale et la Commission de la jeunesse, de nombreux acteurs sociaux à Aigle sont déjà autour de la table et très intéressés à participer à cela. Elle se montre donc très peu inquiète : le bouche-à-oreille jouera très clairement un rôle, d'autant plus qu'ils sont déjà partie prenante de cet état des lieux.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) est interloqué par le poids des mots dans le titre du préavis qui parle de l'élaboration de la stratégie de la cohésion sociale et que ce travail soit donné à un stagiaire qui sort de l'école. Cela lui paraît être une démarche relativement importante pour cette personne. Tous ceux qui ont fait des études et qui sont sortis la première année de leurs études se rendent compte, après quelques années de travail, qu'ils ne savaient pas grand-chose de leur métier. Il se demande comment la Municipalité voit les choses. Et s'il n'aurait pas été plus opportun d'écrire : « relatif à l'élaboration d'un projet de la stratégie cohésion sociale ».

En préambule, M. Bernard **BOREL** répond qu'il ne sait pas à quel moment on est le plus sage. Lorsqu'on est jeune ou lorsqu'on est vieux, c'est une question qu'il se pose régulièrement. Pour répondre à la question soulevée, il rappelle qu'il s'agira d'une personne masterisée, qui aura donc terminé ses études. En général, à ce stade, on est plutôt avide de ce genre de projets et avide de faire des propositions pouvant être novatrices.

Dans ce sens, la crainte exprimée par M. BELLWALD n'est pas tout à fait fondée. D'autant plus que la Municipalité, comme elle l'a indiqué, s'appuie sur des professionnels qui sont RADIX pour accompagner la personne en question dans son travail, garantissant un travail plutôt bien fait. De son point de vue, il pense que cet aspect est bien couvert. En revanche, il reconnaît qu'on peut se demander pourquoi la démarche se fait d'une autre manière qu'elle devrait l'être. Sur ce point, il rejoint les remarques de M. ORIOL qui sont tout à fait pertinentes.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) indique qu'à la lecture de ce préavis, il a d'abord été très inquiet pour deux raisons. La première est justement d'avoir une personne jeune et non expérimentée censée faire ce travail. Et Deuxièmement, il craignait qu'il ne s'agisse encore d'une sorte de crédit d'étude qui s'arrête avec le dossier rangé dans un tiroir. L'amendement proposé lui semble donner beaucoup plus de sens à tout ce projet. Il permet de voir qu'un poste est dévolu à cela et de se donner les moyens de réaliser une vraie étude pour définir les périmètres et le sens de ce poste. Ce qui le rassure également, c'est la collaboration avec RADIX, une organisation très bien reconnue, composée d'experts extrêmement pointus. Il imagine que la première personne engagée aura pour mission d'animer les séances, faire des synthèses de tout ce qui est élaboré. Il est difficile et coûteux d'avoir un expert qui se charge de tout cela, mais il espère une bonne coordination et coopération entre les experts RADIX et le travail qu'amènera cette personne nouvellement formée. Enfin, si un budget un peu plus conséquent permet d'engager quelqu'un, de manière un peu plus sérieuse, cela ne pourra être que bénéfique. En conclusion, il ajoute que la population d'Aigle a augmenté, et le sens de ce poste est complètement évident. À un moment donné, on ne peut plus faire l'impasse, il faut adapter les postes selon l'augmentation de la population. C'est selon lui une raison supplémentaire d'accepter l'amendement

Mme Anny **HERTIG** (EA) reconnaît que sa question témoigne d'une ignorance absolument crasse, mais elle demande si M. BOREL ou Mme ALLORA pourraient expliquer au Conseil, les rapports exacts entre cette Commission de cohésion sociale, ce poste qu'il s'agit de créer et l'ARASAPE. Ensuite, elle demande s'il ne serait pas judicieux que le Conseil communal obtienne une analyse du pourquoi et du comment sur ce qui s'est passé à l'ARASAPE il y a quelques mois. Mme ALLORA avait fait son rapport. En tant que Conseillère, elle a été avertie de façon très très sommaire par la presse. Elle a su que l'Etat de Vaud avait dû verser deux fonds pour venir au secours de l'ARASAPE. Il lui paraîtrait très important d'éclaircir et d'éclairer les raisons du dysfonctionnement de l'ARASAPE.

Mme Maude **ALLORA** répond qu'il n'y a pas de rapport entre l'ARASAPE et le préavis de la Commission sociale. Il faut savoir que l'ARASAPE est une association qui délivre des prestations cantonales. Le revenu d'insertion et les agents d'assurances sociales sont la porte d'entrée du Canton pour les demandes de subventions. Ces services sont donc traités par le Canton et non la commune. Bien qu'il s'agisse d'une association intercommunale, aucun lien ne l'unit au présent préavis. D'ailleurs, l'agent d'assurances sociales fait partie de la Commission sociale à titre de température de ce qui se passe au niveau local uniquement. Concernant la situation de l'ARASAPE, elle rappelle avoir déjà fait une communication sur ce qui s'est passé. À ce jour, il n'y a pas grand-chose à ajouter. Les personnes actuellement en place travaillent à redresser l'intérieur de cette association, à soulager et à rassurer les employeurs. Il faut savoir que les prestations sociales dédiées à la population ne sont pas du tout touchées par ces mesures et sont toujours données à la population qui en a besoin.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) trouve qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'EPT en lien avec la population de la Commune. Il souhaiterait savoir combien de personnes étaient engagées entre le moment où Aigle comptait 5'000 habitants et aujourd'hui, avec plus de 10'000.

M. Bernard **BOREL** répond qu'il appartiendrait à la Municipalité de répondre à cette question. Cela dit, il souligne que cela n'a pas de lien avec l'objet en discussion actuellement. La question est de savoir si, de la même manière qu'il y a un délégué à la culture et un délégué au sport, que la Ville compte plus de 10'000 habitants, il ne faudrait pas adapter les moyens pour avoir une vraie stratégie de politique sociale de la Ville. Cela ne veut pas dire que c'est elle qui fait tout, puisque beaucoup d'acteurs sont déjà engagés. C'est justement de pouvoir améliorer les synergies entre les différents acteurs, pour qu'ils agissent ensemble et que la prestation sociale soit meilleure pour la population

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) pense au contraire que le problème est qu'aujourd'hui, il faut qu'il y ait une

analyse sur les moyens globaux qui sont mis à disposition du social. Aujourd'hui, il est un peu étonné qu'on discute de multiplier par trois un budget qui était prévu par la Municipalité qui est raisonnable et qui, d'habitude, est assez dépensière. Mais aujourd'hui raisonnable. Et on arrive avec une proposition qui fait tripler le crédit. Il est un peu étonné et il doit dire que pour lui, cela mérite le renvoi de ce préavis à la Municipalité, pour qu'elle fasse une analyse sérieuse et qu'elle donne un montant plutôt exact. Mais il n'est pas possible de justifier d'un seul coup qu'il faut augmenter sans analyse. Il trouve qu'il faut être un peu raisonnable, renvoyer ce préavis pour le traiter lors de la prochaine séance. Pour l'instant, ce n'est pas sérieux.

Mme Denise **LATTION** (PLR) a pu observer, depuis deux ou trois ans, les bienfaits d'un coordinateur sportif à Aigle. Avec une ville de plus de 11'000 habitants, elle pense que d'engager un coordinateur social ne sera pas de trop. Il sera très bien accueilli et sera même nécessaire pour la Ville pour pouvoir faire de belles choses encore à Aigle.

Mme Anny **HERTIG** pense qu'il y a un pré-supposé méthodologique ici, à savoir qu'il y a de la cohésion sociale quand on reçoit des « trucs », disant cela de façon très générale volontairement. Mais la cohésion sociale n'est pas de recevoir des prestations de cohésion sociale, elle est d'en faire. S'adressant à M. BOREL, elle s'inscrit au fond, contre sa dénonciation des silos. Elle pense que la vraie cohésion sociale est dans les personnes qui s'occupent au quotidien et qui font, avec foi et dévouement, leurs « petits trucs » dans le silence et l'humilité. Elle aime moins les abstractions que pensé. Il lui semble que le dicastère concerné devrait être au courant des démarches existantes. Elle est blessée de voir qu'il faut un poste pour faire de l'inventaire. Elle aimerait mieux que tout le monde se mette ensemble pour effacer les tags qui encerclent la Ville par exemple. Là, selon elle, serait la cohésion sociale.

M. Sylvain **ORIOLE** tient juste à préciser que le Président a lu un courrier au nom de toutes les associations et de toutes les personnes qui œuvrent dans le social à Aigle et qui soutiennent pleinement ce préavis. Ce sont les premières personnes qui vont utiliser cette stratégie par rapport au social et à l'intégration.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) écoute depuis un moment les différentes interventions, mais ce qui la dérange un peu, c'est qu'encore une fois, un préavis clair est présenté, qui demande au Conseil la possibilité de mettre en place quelque chose pour faire un bilan, pour pouvoir aller de l'avant. Les montants ne sont pas exceptionnels et il y a un fonds de réserve qui permet de le faire. Elle trouve simplement triste d'arriver aujourd'hui à devoir discuter aussi longuement sur ce genre de question. Pour elle, il y a la possibilité et le devoir de faire ce travail. Elle ne peut qu'encourager ce Conseil à passer au vote et à aller de l'avant avec ce préavis qui est très important.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) rappelle que la discussion porte sur CHF 120'000,-. S'il a bien compris, le poste est un contrat à durée déterminée, pour garantir, d'une part, une phase de mise en œuvre du travail qui est fait et d'autre part, pour se donner un horizon-temps pour tirer un bilan. Il ne s'agit pas de créer un poste budgétaire pour les vingt-cinq prochaines années, mais d'étudier la stratégie et de garantir que cette phase de transition se fasse de façon harmonieuse, avec ce fonds. Il lui paraît quand même un peu péremptoire et simpliste de dire que cette personne va faire des inventaires. C'est le travail d'abord avec le stagiaire accompagné par la fondation qui est en charge de la loi sur la stratégie, qui passe notamment par une phase d'inventaire. Deuxièmement, il lui semble que cette nécessité de travailler sur la cohésion sociale doit intervenir avant qu'il y ait des vrais problèmes. La Commune grandit, elle est multiculturelle, elle est en tension entre les zones d'habitation, les zones de travail, les enjeux géographiques différents. Il paraît logique, et cela se voit d'ailleurs par les deux postulats émanant de bords politiques complémentaires et différents, que la position de la commission municipale va réellement dans ce sens-là. L'ensemble des acteurs et des forces politiques considèrent que c'est un sujet sur lequel il faut se préoccuper, plus par anticipation et non pas pour gérer une crise. On parle de CHF 120'000.- limité dans le temps, non pérenne. Il rappelle, sans critique aucune, que ce Conseil, dans sa grande sagesse, a tout de même engagé des centaines de milliers de francs sur deux décennies pour une piscine. Parlant de relations humaines, de tissu social, de ce qui fait que la Ville puisse se développer de manière harmonieuse et que les enfants puissent, eux aussi, dans ce territoire avoir un avenir non seulement normal, mais un avenir qui s'inscrit dans une logique de cohésion, M. PASCHE appelle ce Conseil, très sincèrement, à soutenir cet amendement tel qu'il a été proposé.

M. Marcel-Jacques **BACCA** tient à préciser que la Municipalité est contredite et que visiblement, ce préavis ne

convient à personne, au cas où la décision serait votée. Il faut savoir ce que l'on veut. Si la Municipalité a tout faux, ce n'est pas la même chose.

M. le Président affirme que le Conseil fera le choix.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE LA COMMISSION :

Il est proposé un montant de CHF 120'000.- pour la création d'un poste en CDD de délégué à la cohésion sociale, dès juillet 2026 ou à la conclusion du rapport lié à ce préavis qui devrait couvrir au moins les premiers mois de cette nouvelle fonction. Le montant est prélevé sur le compte « Réserve spéciale pour la cohésion sociale »

À la majorité des membres présents, **l'amendement est accepté.** (OUI : 42 – NON : 8)

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jean-François CROSET, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 43 – NON : 6 – 1 abstention) le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** préavis municipal N° 2025-03 du lundi 27 janvier 2025, amendé, relatif à la réponse au postulat de M. Bernard BOREL (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé « Pour le bien vivre à Aigle », ainsi qu'au postulat de Mme Denise LATTION, M. Marco ALLENBACH et Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir » et à l'élaboration de la stratégie cohésion sociale
- | **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport de la réponse au postulat de M. Bernard Borel (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé « Pour le bien vivre à Aigle », ainsi qu'au postulat de Mme Denise LATTION, M. Marco ALLENBACH et Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir » ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 185'386.- TTC pour une étude « stratégie de la cohésion sociale à Aigle » et l'engagement d'un stagiaire à 70%, puis un délégué à la cohésion sociale ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 185'386.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir par prélèvement sur le compte « Réserve spéciale pour la cohésion sociale », le montant ci-dessus.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION DE M. P. CALORE (PSA) INTITULÉE : " CHANTIERS - SÉCURITÉ DES USAGERS "

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

1. PRÉAMBULE

Monsieur le Conseiller Communal Pierre Calore, pour le groupe PS, a déposé une interpellation sur la question de la sécurité des usagers dans le périmètre des chantiers en cours actuellement.

2. QUESTIONS DU GROUPE PS

- ▮ **Quels moyens d'informations la commune envisage-t-elle de mettre en œuvre afin d'atteindre toute la population et dans quel délai ?**
- ▮ **La Municipalité va-t-elle donner des instructions aux entreprises avant les chantiers pour exiger une réelle prise en considération des piétons lors de ceux-ci ?**

3. MOYENS D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS

La commune dispose déjà actuellement de plusieurs moyens de communication et d'information. De plus, La Municipalité étudie et envisage de mettre en place des solutions complémentaires au travers d'outils de communication actuels :

1. La commune alimente les informations sur les chantiers en cours et à sa connaissance au moyen de la rubrique <https://www.aigle.ch/infoschantiers>. Celle-ci est rédigée en respectant, dans la mesure du possible, l'accessibilité aux personnes avec un handicap et qui utilisent des logiciels de synthèse vocale pour « lire » le contenu des sites internet.
2. La Commune informe les riverains par écrit dans les cas où des contraintes particulières leur seront imposées pour l'accès à leur habitat et à leur parking.
3. La Commune organise ou co-organise des conférences de presse lors de gros projets pour relayer l'information auprès d'un large public, via les médias et les réseaux sociaux (par exemple : travaux de remplacement des rails de l'AL à la rue de la Gare).
4. A l'avenir, la Commune étudie la mise en place d'une solution complémentaire. Celle-ci pourrait passer par l'usage du téléphone portable (chaîne WhatsApp ou autre) tout en étant consciente que ce genre de solution repose sur la digitalisation et exclut potentiellement celles et ceux qui n'y sont pas familiarisés.

4. INSTRUCTIONS ET DIRECTIVES AUX ENTREPRISES MANDATEES - Contrôles et mesures correctives

Lors de chaque ouverture et de mise en place de chantiers importants et qui ont un impact dans le temps sur la sécurité de tous les usagers et en particulier des piétons, le service des travaux exige l'installation d'une signalisation conforme aux directives et prescriptions actuellement en vigueur.

Les installations de sécurité sont régulièrement contrôlées lors de la mise en place et durant le déroulement des chantiers afin qu'elle soit adaptée à l'évolution de ceux-ci.

L'intention de la Municipalité est de confier prochainement un mandat externe à une entreprise spécialisée dans le contrôle et la sécurité des chantiers qui se déroulent sur tout le territoire communal.

Cette solution est actuellement à l'étude et sera mise en œuvre très prochainement.

CONCLUSION

La Municipalité partage les préoccupations développées dans cette interpellation. Elle est sensible à la sécurité de tous les usagers aux abords des chantiers et des travaux, particulièrement pour les usagers les

plus fragiles comme les personnes PMR, les enfants, les familles avec poussettes, les malvoyants ainsi que tous les utilisateurs de moyens de déplacement complémentaires (rollator, poussette, tintébin, etc.)

Forte de ce constat, la Municipalité veille à maintenir et encore développer ses actions préventives et proactives et ceci en partenariat avec tous les intervenants. La mise en place des mesures complémentaires mentionnées permettra ainsi de renforcer et d'adapter la sécurité des chantiers et les abords de ceux-ci.

La discussion est ouverte :

M. Pierre **CALORE** (PSA) remercie M. le Municipal J.-L. DUROUX pour sa réponse. Il a eu le plaisir de constater que le site Internet *Info Chantiers* a bien été modifié, le rendant plus accessible pour des personnes comme lui. Il souligne toutefois un petit souci concernant le chantier de la Rapille, situé à proximité de chez lui. Un bout de trottoir a été maintenu entre le carrefour de la route de transit et la route d'Evian, mais il est régulièrement utilisé par des voitures, malgré la signalisation en place. Lorsqu'il veut se rendre en ville, il doit passer par le passage piéton au feu. Or, lorsqu'il appuie sur le bouton pour déclencher le vert piéton, il n'y a aucune tonalité. Lorsqu'on ne voit pas clair comme lui, il faut attendre. Il n'y a pas non plus de signal vibrant pour les sourds et aveugles. Ce problème se répète un peu plus haut, au niveau du feu près de Dom Cycle. Il souhaite simplement attirer l'attention sur ces questions de sécurité, qui mériteraient d'être contrôlées de temps en temps. Il conclut en remerciant à nouveau la Municipalité pour son travail et accepte volontiers sa réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.2 INTERPELLATION DE M. P. BADAN (UDC) INTITULÉE : "CE N'EST PAS PARCE QUE NOUS N'AVONS PLUS D'HÔPITAL SUR NOTRE COMMUNE QU'IL FAUT SUPPRIMER L'ARRÊT "HÔPITAL""

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

"Préambule

Les questions posées par M. Patrice Badan, conseiller communal UDC, s'inscrivent dans la politique de mobilité de la Commune, en particulier celle liée aux transports publics.

Questions de M. Patrice Badan

1. Quelles démarches ont été entreprises par la Municipalité pour éviter la suppression de cet arrêt "Hôpital" ? Etait-il dans votre intention de maintenir cet arrêt, notamment en raison de la proximité du futur gymnase, mais aussi en raison de l'importante population de ce quartier ?

La Municipalité a été informée de l'intention de TPC de supprimer cet arrêt lors des travaux sur l'horaire 2025 le 15 février 2024, lors d'une discussion sur l'horaire 2025 Mobichablais. Le principal motif de TPC de supprimer cet arrêt réside dans la volonté de profiter des changements majeurs de l'horaire CFF pour introduire une cadence à la demi-heure pour l'AOMC entre Aigle et Monthey.

La Municipalité a d'abord émis un préavis négatif à cette intention exprimée, arguant notamment de la desserte actuelle, par exemple pour l'espace santé Valerette, l'accessibilité touristique pour le Château ou encore la desserte du quartier sous-gare sud.

Puis, constatant le 17 avril, lors d'une nouvelle séance, que ces arguments n'avaient pas été entendus, elle s'est opposée formellement, par courrier daté du 25 avril 2024. Dans celui-ci il était notamment stipulé que cette halte :

- | dessert toute la partie sud de la Ville ;
- | est située à proximité immédiate de l'espace-santé Valerette, qui accueille notamment des personnes à mobilité réduite ou en incapacité de se déplacer en véhicules privés ;
- | est située à proximité immédiate de Reitzel et de la zone industrielle adjacente qui constituent une poche d'emplois importante au centre-ville ;
- | permet un accès au château par un chemin entouré de vignes ;
- | est située à proximité immédiate du futur Gymnase cantonal.

Par rapport à ce dernier point, nous avons rappelé que dans le cadre de l'établissement du PAC Gymnase, développé par l'Etat de Vaud, l'accessibilité au site a été jugée comme étant très bonne en raison de sa proximité avec la Gare CFF, mais aussi avec la halte de l'AOMC. Le rapport 47 OAT du PAC met plusieurs fois en avant le rôle joué par la halte Aigle-Hôpital pour l'accessibilité au futur gymnase.

Par ailleurs, nous avons pu constater dans le rapport 47 OAT que le PAC avait été soumis à TPC en amont de sa mise à l'enquête publique, tel que défini par la procédure 18M de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF). Il n'avait visiblement pas fait l'objet de remarques bloquantes de leur part.

Partant de ce qui précède, nous avons indiqué qu'il nous était difficile d'entendre que la mise en service du futur gymnase ne justifiait pas le maintien de cette halte, mais qu'elle risquait au contraire d'induire des problèmes de congestion des rames de l'AOMC aux heures d'arrivées/départs des futurs gymnasiens.

Nous avons enfin regretté que la suppression proposée de cette halte n'ait pas été accompagnée d'une vision globale du réseau de transports publics, notamment une vision claire sur les mesures alternatives envisagées pour suppléer à la suppression de cette halte.

La Municipalité a donc pesé de tout son poids pour tenter de changer la décision des TPC de supprimer la halte en question, avec les moyens limités qui sont les siens pour ce type de décision.

2. Quels arguments avez-vous avancés auprès de la direction de l'AOMC pour défendre cet arrêt, sachant qu'il est aménagé pour accueillir les personnes handicapées, et qu'il représente une facilité d'accès pour de nombreux habitants ?

Cf. réponse précédente.

3. Comment réagissez-vous à l'argument de la direction de l'AOMC selon lequel l'arrêt "Hôpital" était un arrêt "à la demande", et comment expliquez-vous que des arrêts "à la demande" existent dans la commune voisine d'Ollon, comme à "Arnoux", "Villy", et « St-Triphon-Gare » ? Ne s'agit-il pas d'une forme d'inégalité entre les deux communes en matière d'accès aux transports publics ?

Tout d'abord, nous avons ré-interpellé les TPC concernant cette suppression d'arrêt et demandé sa réintroduction, ainsi que sur la question de l'inégalité entre Aigle et Ollon.

La réponse est claire et sans équivoque :

« Afin de pouvoir mettre en œuvre la cadence 30' stricte entre Aigle et Monthey, plusieurs mesures visant à gagner de précieuses secondes ont dû être mises en œuvre lors du dernier changement d'horaire.

Ces mesures fonctionnent et la cadence 30' stricte est actuellement possible grâce à ces mesures.

Entre Aigle et Ollon, lieu de croisement des trains aller et retour, les haltes de Aigle Hôpital et St-Triphon Village ont été fermées.

Entre Ollon et Monthey, plusieurs mesures liées à l'infrastructure ont été conduites telles que l'augmentation

des vitesses sur certains tronçons et la rénovation de certaines installations techniques.

La fréquentation des deux haltes concernées par la fermeture mise en perspective des coûts de leur exploitation/entretien ont mené à un arbitrage en consultation avec les cantons de Vaud et Valais.

Le même exercice sera conduit dans le cadre de l'augmentation de la cadence au ¼ heure dans les prochaines années mais les haltes concernées seront valaisannes, le canton de Vaud ayant déjà fait « sa part ».

En ce qui concerne l'inégalité entre les communes relevée par M. Badan, la commune d'Ollon a également une halte sur son territoire fermée lors de la mise en place du dernier changement d'horaire. »

Comme la Municipalité a dû le constater, la « robustesse du réseau », permettant notamment la cadence stricte aux 30 minutes, a été préférée à un maillage plus en capillarité dudit réseau. Nous devons constater que cette manière de faire, à savoir limiter le nombre de haltes / gares, est dans l'air du temps.

En effet, les CFF envisagent une réorganisation de leur réseau pour améliorer la cadence et la fluidité des trains. L'idée est de privilégier les grandes lignes en réduisant la desserte des petites gares, mais en offrant à chaque usager un moyen de transport dans un rayon de 15 minutes, comme l'a révélé Mme Monika Ribar, présidente du Conseil d'administration des CFF dans La Matinale de la RTS vendredi 29 mars 2025. Pour y remédier, les CFF réfléchissent à une stratégie à long terme visant à réduire les arrêts dans certaines petites gares et à favoriser l'intermodalité, en développant des alternatives comme des bus ou des voitures autonomes.

Conclusions

La Municipalité partage la préoccupation de l'interpellateur quant aux pertes de desserte transport public. Elle continuera de se battre pour offrir le meilleur maillage possible de réseau TP, tout en soulignant que ce maillage a également un coût".

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) demande si la Municipalité a fait le deuil de cette halte ou si elle compte insister pour qu'elle soit à l'avenir réouverte, car il estime qu'il y a vraiment quelque chose à faire à cet endroit.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que lors de chaque rencontre avec les représentants des TPC, la Municipalité remet le sujet sur la table et il leur est rappelé qu'elle aimerait que cette halte soit prise en compte.

Mme Anne **CROSET** (EA) remercie M. le Municipal de sa fermeté. En sus de ses demandes réitérées, elle lui demande s'il pourrait faire comprendre aux TPC le mécontentement à l'égard des représentants, que leurs réponses restent quand même très mécaniques, technocratiques, très peu humaines et quelque peu irritantes, surtout lorsque l'on pense aux retards des bus verts, qu'elle prend souvent ; là, ils sont beaucoup moins rigoureux. De même lorsqu'on pense surtout au budget que la Commune leur accorde année après année.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que, actuellement, les bus verts sont plutôt en avance : ils arrivent une, voire deux minutes avant l'horaire annoncé, et c'est ce qui est remonté lors du dernier sondage. Qu'on le veuille ou non, le plan de robustesse du réseau a passablement bien marché. Ensuite, il faut comprendre que derrière les TPC, comme dans toutes les entreprises publiques qui gèrent à la fois du rail et du pneu, il existe toujours un champ de tension. Il y a des silos qui se créent, notamment entre le rail et le pneu, c'est une réalité. Il y a une volonté des pouvoirs publics de mettre un accent fort sur une robustesse du réseau, par rapport à la cadence. Toutefois, les préoccupations qui sont émises ici seront relayées, même s'il assure qu'elles le sont déjà.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.3 INTERPELLATION DE M. B. BOREL & CONSORTS, INTITULÉE "UN CHAUFFAGE TRANSITOIRE AU MAZOUT POUR L'HÔTEL DE VILLE : UN JEU DE POKER MENTEUR ?"

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

1. PRÉAMBULE

Le groupe « Les Verts et Ouverts » a déposé une interpellation sur la question d'un chauffage transitoire au mazout pour l'Hôtel-de-Ville. Lors de la séance du Conseil communal du 06.03.2025, une communication a été faite au Conseil communal, par le soussigné, sur la situation d'un chauffage temporaire à l'Hôtel-de-Ville, en réponse à un courrier adressé à la Municipalité par le groupe « Les Verts et Ouverts ». Lors de ce même Conseil communal, une interpellation portant sur le même sujet a été déposée par le groupe « Les Verts et Ouverts ». Une partie des questions posées ont déjà été traitées dans la communication de la Municipalité.

2. QUESTIONS DU GROUPE LES VERTS ET OUVERTS

- 1. La qualité non fossile du chauffage transitoire faisait-il partie du cahier des charges de la rénovation du bâtiment et/ou d'un accord signé entre la Municipalité et Satom ?**
- 2. Si non, pourquoi la Municipalité ne l'a pas fait, ne respectant pas ainsi les décisions du Conseil communal ?**
- 3. Si oui, quelles sont les démarches que la Municipalité va entreprendre pour le faire respecter et/ou pour le moins réclamer un dédommagement ?**
- 4. Qui paie actuellement le raccord provisoire et le mazout consommé ?**
- 5. La Municipalité peut-elle confirmer qu'un projet réaliste de centrale à bois transitoire sera disponible dans les mois à venir ?**
- 6. Cette centrale ne sera-t-elle que provisoire ou servira-t-elle d'appoint et de sécurité pour la CAD ?**
- 7. La Municipalité a-t-elle l'assurance que l'énergie fournie par le CAD qui ne dépend pas des aléas géostratégiques puisque produite localement, représentera pour la Commune et les privés une réelle source énergétique alternative et financièrement intéressante, comme peuvent l'être les pompes à chaleur couplées à des panneaux photovoltaïques ?**
- 8. Quel contrôle la Municipalité peut-elle exercer pour que le CAD soit et reste un bien public au service de la population aiglonne en particulier, mais à terme de l'ensemble du Chablais ?**

3. REPONSES AUX QUESTIONS

- Lors de la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, celui-ci devait être raccordé au CAD alimenté par une énergie non fossile afin de respecter la décision du Conseil communal. Après une analyse des différentes variantes envisageables pour une installation proche de l'Hôtel-de-Ville, aucune de celles-ci n'a finalement pu être retenue. Aucun accord n'a été signé entre la Municipalité et Satom SA.
- La Municipalité a mis tout en œuvre afin de respecter les décisions du Conseil communal et de pouvoir ainsi diminuer rapidement les émissions carbone d'un bâtiment communal important. Plusieurs courriers et séances de travail ont eu lieu avec Satom SA afin de trouver une solution rationnelle, rapidement réalisable et répondant aux différents critères définis.
- Un accord écrit n'a pas été signé entre la Municipalité et Satom SA et il n'est pas prévu de réclamer un dédommagement.
- Les coûts de l'alimentation temporaire et la consommation de l'énergie sont répartis entre la Commune et Satom SA.
- Comme déjà communiqué, un projet de producteur de chaleur temporaire à bois sur le site de l'arsenal

est actuellement à l'enquête publique.

6. Cette centrale de chauffage à bois d'une puissance de 1 MW pourra servir de production d'appoint et de sécurité en cas de problèmes techniques sur le réseau du CAD Chablais.
7. La Municipalité a l'assurance que l'énergie fournie par le CAD représentera pour la Commune et les privés une réelle source énergétique alternative et financièrement intéressante par rapport à d'autres sources d'énergie. Afin de garantir ces engagements, une convention a été signée entre la Commune d'Aigle et Satom SA qui stipule que l'énergie thermique sera issue de la valorisation des déchets et en cas de besoin par une autre source d'énergie renouvelable, ceci à des conditions financières convenues entre les parties.
8. Le CAD est propriété de Satom SA qui est une entreprise publique en main des 73 communes actionnaires. La construction et l'exploitation de réseaux de chauffage à distance font partie des buts et des tâches d'intérêt public de Satom SA comme le stipule les statuts de la société. Seule l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour statuer sur les propositions du Conseil d'administration.

4. CONCLUSION

La Municipalité partage les préoccupations développées dans cette interpellation. Les recherches de solutions et les procédures ont été très impactantes pour toutes les parties impliquées, ce qui explique le retard pris dans la mise en œuvre d'une solution respectant les engagements pris par la Municipalité. La Municipalité et les différents services communaux se sont fortement investis dans ce dossier afin de respecter la décision du Conseil communal. Malheureusement, les différentes contraintes, tant techniques qu'administratives et juridiques n'ont pas permis de respecter le délai fixé. A ce jour, une solution technique répondant aux différents critères a été trouvée et la mise à l'enquête est en cours. Une fois toutes les autorisations obtenues, les travaux d'exécution pourront démarrer afin d'alimenter, par une énergie non fossile, le complexe de l'Hôtel-de-Ville, ceci pour l'hiver 2025-2026.

La discussion est ouverte :

M. Louis **GOY** (les Verts) remercie la Municipalité pour sa réponse. Il rappelle que son groupe l'avait interpellée, car il manquait d'information et des bruits courraient concernant cette phase de transition. Maintenant, ces informations sont plus claires et il ne peut qu'espérer que la mise à l'enquête aboutisse pour avancer dans cette mise en marche de producteur/chaleur sans utilisation de matière fossile.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) remercie M. le Municipal J.-L. DUROUX, et néanmoins son ami personnel, pour sa réponse, mais il est tout de même un peu interloqué de constater qu'en sa qualité de membre du conseil d'administration de la nouvelle Satom SA, qui est donc une société anonyme, elle n'est plus composée seulement des communes de la région. On ne sait pas qui est sociétaire. Il se demande si M. DUROUX a encore la possibilité de défendre la Commune d'Aigle, alors qu'il est mouillé en tant que membre du conseil d'administration de la Satom. Alors, il se pose la question et se dit qu'il doit sûrement défendre les intérêts des meilleurs, mais il y a une incompatibilité formelle. Et là, il est un peu surpris et étonné qu'on ose encore dire que c'est M. DUROUX qui représente Aigle au sein de la Satom. Après, on nous dira qu'il s'agit d'un magnifique projet et qu'on a tout à y gagner, mais qu'est-ce qu'on en sait ? Rien. En fait, Satom a tout à gagner, mais la Commune, qui défend ses intérêts ? On peut se poser des questions. M. BACCA pense que la Municipalité doit examiner ce cas de figure et dire au Conseil comment elle envisage les relations avec une société qui nourrit un des siens. Un siège au conseil d'administration, c'est tout de même rémunéré, donc il y a intérêt à respecter celui qui rémunère. Où va-t-on ? A la société la Satom, cela déraile, il faut alors prendre les choses en main. Cela fait longtemps qu'il le dit. Il faut savoir que cette société est devenue une SA alors qu'avant, c'était une coopérative qui était composée de différentes communes qui elles, étaient participantes et aujourd'hui, c'est devenu une SA. Une SA cherche à donner de l'argent. D'ailleurs, la Satom donne beaucoup d'argent, elle paie des impôts car elle y est obligée. Ça change, ça évolue et à son avis, ça déraile.

Mme Laurence **BURNIER** (PLR) se dit très choquée des propos de M. BACCA. Elle pense qu'il n'est pas dans son état normal ce soir et il porte des insinuations complètement inadmissibles et trouve cela très choquant.

M. Cédric **ALLORA** (ALT) s'interroge davantage sur le fond que sur la forme. Il estime que les conflits d'intérêts ne relèvent probablement pas de l'intérêt global des communes qui en sont majoritaires. Ce qui le questionne, c'est que le projet d'installation de compensation énergétique soit prévu sur un territoire fédéral et il est surpris que l'on envisage d'établir cette chaudière sur le territoire de l'ex-Arsenal qui n'est pas en territoire communal. C'est sur ce point-là qu'il s'interroge : que la Satom puisse construire une centrale de production alternative sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, a l'impression qu'un certain nombre de propos dépassent les bonnes relations entre le Conseil communal et la Municipalité. Pour défendre les attaques en règle formulées contre son collègue, il précise que cette société anonyme est 100% en main publique, il n'y a aucun actionnaire privé. Ce sont 100% des communes des territoires vaudois et valaisans, ainsi que les Cantons qui en sont propriétaires. Il rappelle également que M. DUROUX représente, d'une part, la Commune d'Aigle, et qu'il a été effectivement présenté par la Commune d'Aigle ainsi que par lui-même en tant que Syndic, auprès de la Conférence des Syndics. Celle-ci a ensuite proposé d'elle-même, par voie de courrier, sa candidature à la Satom SA, comme représentant officiel des communes vaudoises. Sa mission est donc parfaitement claire : défendre les intérêts de la commune d'Aigle et des communes vaudoises. Enfin, concernant les allégations en lien avec les jetons de présence, M. le Syndic précise qu'une directive tout à fait claire a été transmise en début de législature : l'entier des jetons de présence touché pour l'activité de M. DUROUX est reversé à la Commune. Ces directives précisent aussi que le 50% de ces jetons de présence sont redistribués ensuite, selon la clé de répartition convenue, entre les membres de la Municipalité. Il affirme qu'il n'existe aucun intérêt direct privé en ce qui concerne M. DUROUX. Il conclut en laissant les autres considérations propres à celui qui les a formulées.

Concernant la question de M. ALLORA, M. DEVAUD rappelle qu'il s'agit ici de droit privé. La Satom est une société anonyme, au même titre qu'un autre fournisseur d'énergie qui pourrait être le gaz, l'électricité, ou d'autres fournisseurs de services industriels comme Genedis ou Swisscom. Pour répondre à leurs propres besoins, ces entreprises recherchent elles-mêmes à pouvoir établir des centrales, des installations fixes, sur généralement du domaine privé, mais cela peut être du domaine privé-communal ou du domaine privé-fédéral. Ce n'est pas nouveau, c'est même assez commun. Il précise qu'il existe des échanges dans lesquels la Commune n'intervient pas, dès lors qu'il s'agit du déploiement de l'entreprise en tant que telle, laquelle deviendra, à la fin, le fournisseur d'énergie. Le projet aurait pu se trouver dans du domaine public, mais cela aurait nécessité d'autres procédures. En l'occurrence, il se trouve que le site est un domaine privé.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) revient sur les allégations faites par M. BACCA. Après consultation du Registre du Commerce, il indique qu'il s'agit d'une société anonyme depuis sa création, inscrite au Registre du Commerce le 11.08.1972 sous le nom de Satom SA. Bien qu'il y ait eu un changement de nom entre deux, elle a toujours été une société anonyme composée de 10'000 actions nominatives, entièrement en main des communes. Il est parfaitement fallacieux d'affirmer qu'elle aurait été transformée récemment d'une coopérative en une société anonyme.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) ajoute que depuis le temps, tout le monde a compris que M. BACCA est opposé, par principe, au chauffage à distance. Mais cette façon de faire « *feu de tout bois* » devient totalement risible, car il demande conjointement à la Municipalité de contrôler Satom SA, et conjointement de ne pas siéger dans l'administration. Il faut se renseigner et réutiliser son raisonnement pour ne pas dire, dans la même interpellation, des choses contradictoires.

M. Marcel-Jacques **BACCA** remercie les porteurs d'eau de la Municipalité de défendre leur camp. Lui-même travaille dans l'intérêt de la Commune, ce n'est pas pour lui. Il sent que ça commence à dérailler. C'est pour l'intérêt de la commune. Il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt.

M. le Président interrompt M. BACCA, estimant que chacun a bien compris ses propos. Le but de la séance n'est pas de régler des comptes.

M. Marcel-Jacques **BACCA** répond qu'il y a des attaques personnelles qui sont navrantes.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a bien pris note des remarques de M. BACCA, elles ont été démenties et

recalibrées par les différents intervenants. Il aimerait simplement dire que, lorsqu'il travaille pour la Commune, il donne le meilleur de lui-même pour défendre les intérêts de cette belle Commune et quand il est dans un conseil d'administration, dans une association de commune ou dans un comité de direction, il travaille dans le même esprit, pour défendre les intérêts de la collectivité publique, ceci sans avantage personnel aucun.

Ses propos sont salués par des applaudissements de l'Assemblée.

M. le Président clôt la discussion.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

///

5. POSTULATS DÉPOSÉS

///

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

///

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Bernard **BOREL** (les Verts)

Lors de la saga de 2022 autour des transports scolaires, M. PASCHE avait déposé une interpellation le 17 juin 2022, intitulée : « Transports scolaires, toujours et encore », dans laquelle, il posait la question d'un règlement communal. M. BOREL a été resensibilisé à cette question à la suite d'une réponse donnée par le Conseil d'Etat à un Syndic au Parlement cantonal. Dans la réponse municipale, il était dit que : « *Le projet de réorganisation scolaire « par cycles » change la donne et la Municipalité partage dorénavant l'avis de l'interpellateur quant à l'utilité d'un règlement communal sur les transports* ». Elle avait donc déclaré qu'elle soumettrait au Conseil communal un préavis en temps opportun. Il demande quand sera le temps opportun.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que ce règlement est toujours en cours d'élaboration sur sa phase finale actuellement. Il sera bientôt sur la table.

Question de M. Louis **GOY** (les Verts)

M. GOY demande si la Municipalité pourrait informer le Conseil communal sur l'agenda des levées des mesures provisoires de zones réservées à Aigle.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la Commune travaille actuellement sur les mesures réservées pour 852 parcelles situées sur le territoire aiglon, réparties en trois types : le premier étant lié au patrimoine environnemental, le deuxième au patrimoine historique et le troisième à l'évolution démographique.

Concernant ce troisième type, il pourrait être levé. La Municipalité y travaille actuellement, comme cela peut être consulté sur le site internet de la Commune, rubrique *Urbanisme*. La zone concernée est en bleu. Ce type pourrait donc être levé. Pour le moment, la Commune entame les démarches nécessaires pour vérifier le processus permettant de lever uniquement ce point, afin de donner un peu plus de flexibilité, puisqu'aujourd'hui, les règles du jeu en termes d'évolution démographique sont connues.

D'autre part, cela est lié au plan d'affectation communal. Son affectation est en phase de finalisation, il partira sous forme d'examen préalable au Canton, vraisemblablement durant le deuxième semestre de l'année. Une présentation publique pourrait avoir lieu en fin d'année, voire au début de l'année prochaine, cela dépendra des retours. Ce sera suivi par une mise à l'enquête, avec le processus habituel qui en découlera. C'est seulement ce plan d'affectation communal qui abolira la zone réservée pour le solde des parcelles, car il y a d'autres enjeux qui ne sont pas directement liés à l'évolution démographique. Mais il a bon espoir que durant ce deuxième semestre, ce type C évoqué puisse être levé.

Questions de Mme Anne **CROSET** (EA)

M. le Municipal J.-L. **DUROUX** a indiqué, lors du Conseil communal de mars, que la chambre de raccordement Margencel verrait la fin des travaux à fin juin. Or, si elle a bien compris dans la communication de ce soir, la fin sera plutôt en avril. Elle aimerait connaître la raison.

Deuxièmement, on lui a fait remarquer que les lumières Estoppey, qui sont des œuvres d'art plantées dans le jardin à côté de la salle de l'Aiglon, avaient vu leur nombre diminuer. Elle aimerait savoir pourquoi.

Troisièmement, elle ne se rappelle pas si la consultation à laquelle le Syndic a participé, s'agissant de la nouvelle mouture de la Loi sur les Communes, est achevée. Elle se demande s'il est prématuré de demander la position de la Municipalité sur cette révision.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, indique avoir eu une bonne surprise avec la chambre de raccordement rue Margencel, où les travaux avancent plus rapidement que prévu. Ces chambres de raccordement font partie d'un chantier assez technique, impliquant du génie civil et de nombreuses installations souterraines. Il reconnaît qu'en passant devant ces chantiers, il peut sembler qu'il n'y ait personne qui travaille, mais en réalité, les gens sont sous terre pour raccorder et surtout tester le raccordement et l'étanchéité de ces conduites. Il n'y a eu aucune mauvaise surprise, ce qui permettra de boucler le chantier plus rapidement que prévu.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond à la deuxième question en indiquant que la Commune a déjà effectué quelques réaménagements de la parcelle, notamment en y ajoutant plus de verdure. D'autres réaménagements ultérieurs doivent encore avoir lieu. Quant aux luminaires, ils sont stockés en lieu sûr et pourront être remis le moment venu, si souhaité.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond à la dernière question concernant la consultation de la Loi sur les Communes. La consultation devait se terminer en principe le 31 mars, mais la Municipalité a pu demander un délai au 21 avril et travaille actuellement dessus. Il est mandaté pour le groupe des Villes de l'UCV pour rassembler un certain nombre d'informations de ces villes, qui représentent 55% de la population vaudoise avec ses 24 villes membres. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec ce groupe des Villes à Lausanne. M. DEVAUD sera à Lausanne la semaine prochaine pour finaliser la réponse, en collaboration avec Olon et Bex. Une fois ces éléments finalisés, ils seront soumis à la Municipalité pour validation.

Cette révision touche quatre domaines principaux :

1. Les relations des communes avec l'État,
2. Les relations internes à la commune entre la Municipalité et l'autorité législative,
3. Les intercommunalités. Ce sujet suscite beaucoup de questions de la part de la majorité des petites communes vaudoises qui ont exprimé des craintes.
4. Les finances communales avec un mécanisme de maîtrise des finances en relation, incluant le frein à l'endettement. La Municipalité est favorable à ce principe et suit cela avec attention.

M. DEVAUD reste à disposition pour répondre à toute question concernant la révision de cette loi ou la position de la Municipalité.

Question écrite de M. Marco ALLENBACH (PSA)

"Suite à l'interpellation déposée lors du dernier CC au sujet des vols de vélos, mais plus largement de la politique de police de proximité, MM Duroud et Meillan, commandant de l'EPOC, nous ont accueillis, ma collègue Dini Mito et moi-même, dans leurs locaux, afin de nous faire part de leurs projets et intentions en la matière. Nous les remercions vivement pour leur accueil et pour la qualité des informations transmises.

Nous saluons tout particulièrement les engagements pris par M.Meillan :

- 1 Première, le mot d'ordre adressé aux policiers est dorénavant de recueillir les dépôts de plainte au Commissariat, pour toute personne ayant fait l'effort de s'y rendre. D'éventuels documents ou informations manquantes peuvent être jointes par la personne plaignante ultérieurement à la plainte par courriel par exemple. En cas d'intervention urgente, les policiers demanderont les coordonnées et les disponibilités du plaignant, afin de le contacter ultérieurement. En effet, le dépôt de plainte est un outil fort utile pour analyser les problématiques récurrentes et cibler des actions de prévention et de contrôle.*
- 2 Deuxièmement, un planning sera établi pour organiser des patrouilles à vélo. En effet, plus de vélos ont été achetés et davantage de policiers ont été formés.*

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, des efforts ont été déployés pour développer la polyvalence de chaque policier. Auparavant, les policiers s'étaient spécialisés soit dans la police de proximité soit dans l'intervention, mais pour répondre aux exigences cantonales et aux besoins du terrain, sur le périmètre important que représente le Chablais, il est nécessaire dorénavant que chaque policier soit formé dans ces deux grands domaines d'activité. Peut-être que cette phase de transition a pu contribuer aux désagréments dont s'étaient plaint plusieurs citoyens.

Nous nous réjouissons de la mise en oeuvre de ces mesures, et souhaitons que des stratégies soient rapidement élaborées pour diminuer le nombre de vols de vélos (au moins un par semaine, ai-je appris depuis, aux alentours des Bâtiments scolaires des Petits Pois et de La Planchette, entraînant une telle résignation que la plupart des parents ne signalent même plus ces vols à la police).

Enfin, concernant les dépassements de vitesse dans les zones à 30 à l'heure, il est recommandé d'appeler le Commissariat pour signaler ces infractions, afin que la Police puisse cibler les endroits où effectuer des contrôles.

D'autres démarches intéressantes ont été présentées, contribuant au développement d'une police de proximité, que nous ne pouvons pas toutes énumérer ici. Mais nous encourageons MM Duroux et Meillan à proposer une séance d'information avant un prochain CC, ouverte au public, pour faire part des projets en cours et répondre aux questions des habitantes et habitants d'Aigle, dont en particulier les élu-e-s, afin de contribuer aux processus démocratiques concernant les services intercommunaux".

Questions de M. Philippe BELLWALD (EA)

Il y a deux points qui figurent dans le programme de législature 2021-2026. Et étant donné que la fin de la législature se termine dans un peu plus d'une année, M. BELLWALD souhaite poser deux questions à la Municipalité :

Premièrement, le carrefour Frédéric Rouge, où les travaux prévus devraient, en principe, être terminés en 2023.

Deuxièmement, sur l'éclairage public, pour lequel le Conseil a voté le plan directeur en 2022. Il souhaite

connaître l'état d'avancement de ce projet.

Concernant l'éclairage public, M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que les travaux vont bon train. Dans la zone Industrielle, les travaux sont pratiquement finis. Le déploiement avance progressivement dans la ville. Il a demandé ce matin même, qu'un nouveau point de situation soit fait avec le responsable du bureau technique. Selon ses indications, si les travaux ne sont pas terminés à la fin de cette année, ils devraient l'être au premier semestre de l'année prochaine.

Quant au carrefour Frédéric Rouge, M. MONTANGERO précise qu'un certain nombre d'aménagements provisoires sont en cours de planification, notamment par rapport aux bandes cyclables.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, poursuit en indiquant que la Municipalité est sur le coup d'un préavis qui avait été élaboré à l'époque concernant certains engagements. Elle entame actuellement les démarches pour annuler ce préavis et proposer diverses mesures permettant de supprimer ce point. Cette démarche a été demandée à plusieurs reprises par la Commission des Finances. En effet, si un préavis n'est pas ou très peu engagé, il faut le radier et revenir avec un nouveau projet. Il est à noter que, vraisemblablement, le projet était de faire des mesures provisoires évoquées par M. MONTANGERO. Pour le reste du projet, il devra être complètement revu, en tenant compte aussi de la temporalité liée à la question des rails. La Municipalité attend également la finalisation de l'analyse concernant la compatibilité d'une gare souterraine avec l'exploitation des trains. Ainsi, ce préavis sera certainement classé.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, complète en indiquant que, vu le nombre de procédures et le temps qui s'écoule, la Municipalité a décidé, d'entente avec les TPC, de sécuriser le carrefour Frédéric Rouge, en particulier pour les passages à piétons. En effet, il est très difficile de traverser ce carrefour en sécurité, en raison de la présence des trains, des taxis, de la circulation routière, etc. Actuellement, un projet est en cours à l'Office Fédérale des Transports, puisque cela implique un croisement avec le train ASD. La Municipalité travaille pour sécuriser rapidement cet important carrefour, pour tous les usagers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-François **CROSET** clôt la séance à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François CROSET

La secrétaire :
Véronique DELADOEY